

## L'AEFE et le réseau

# L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger(AEFE)

### Un établissement public

Créée en 1990 et implantée sur deux sites (Paris et Nantes), l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères et européennes. Elle est chargée de piloter, soutenir et animer un réseau mondial de quelque 460 écoles, collèges et lycées implantés hors de France. Parmi ses établissements, certains sont gérés directement par l'AEFE (77 en 2009) et d'autres lui sont associés par une convention (166).

### Sa mission

- \* Assurer, en faveur des enfants français résidant hors de France, les missions de service public relatives à l'éducation ;
- \* contribuer au renforcement des relations entre les systèmes éducatifs français et étrangers ;
- \* contribuer, notamment par l'accueil d'élèves étrangers, au rayonnement de la langue et de la culture françaises ;
- \* accorder des bourses à des enfants de nationalité française.

### Son action

- \* Gérer l'ensemble des concours humains et financiers apportés par l'État au fonctionnement des établissements scolaires d'enseignement français à l'étranger ;
- \* recruter, affecter et rémunérer les personnels enseignants et les personnels d'encadrement titulaires de l'Éducation nationale ;
- \* assurer l'inspection et la formation continue des personnels ;
- \* allouer aux établissements des subventions de fonctionnement, d'investissement, d'équipement, et d'appui pédagogique ;
- \* apporter à des familles une aide à la scolarisation sous forme de bourses et de prises en charge ;
- \* proposer des bourses d'excellence aux plus brillants des élèves étrangers désireux de poursuivre leurs études supérieures en France ;
- \* proposer des projets fédérateurs aux établissements du réseau ou relayer des projets de ces établissements afin de leur donner une plus grande visibilité.

### Son projet pédagogique

Le projet pédagogique et éducatif pour l'enseignement français à l'étranger concilie le respect des programmes en vigueur en France au souci d'ouverture à la langue et à la culture du pays d'accueil.

### **Une volonté d'ouverture**

- \* Intégrer les élèves nationaux par un enseignement spécifique du français ;
- \* enseigner la langue du pays d'accueil pour les élèves français et nationaux ;
- \* promouvoir la pratique de l'anglais dans un contexte international ;
- \* adapter certains programmes à la réalité du pays d'accueil.

### **Un enseignement pilote des langues**

- \* Prendre en compte la diversité des publics scolarisés dans les établissements ;
- \* proposer un apprentissage renforcé des langues vivantes dans les classes du primaire.

### **Un enseignement de qualité**

- \* Rechercher la réussite de tous (le taux de réussite au baccalauréat, supérieur à celui des lycées de France, est de 94 % en moyenne) ;
- \* aider à l'orientation ;
- \* préparer à des filières d'excellence.

## **Le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger**

### **Le modèle éducatif français à l'étranger**

- \* Plus de 460 écoles, collèges et lycées implantés dans près de 130 pays et fréquentés par environ 250 000 élèves dont 100 000 Français proposent un enseignement français, conforme aux standards de l'Éducation nationale. Ces établissements homologués sont porteurs de valeurs universelles : tolérance, humanisme, égalité des chances, curiosité intellectuelle, promotion de l'esprit critique...
- \* Ces établissements préparent au diplôme national du brevet et au baccalauréat.
- \* Le continuum pédagogique au sein du réseau permet aux élèves, à tout niveau, de passer d'un établissement homologué à un autre ou à un établissement public ou privé sous contrat en France, sans examen d'admission.
- \* Forts de leur appartenance à un réseau international dynamique et de leur ouverture à la diversité culturelle et linguistique, les « lycées français » offrent une formation reconnue et particulièrement enrichissante.

## **Un réseau diversifié, attractif et ouvert**

\* Les établissements d'enseignement français ont des modes de gestion variés et sont pour la plupart de droit local.

\* Le réseau accueille chaque année un nombre croissant d'élèves. Cette augmentation des effectifs est due autant à une qualité éducative reconnue qu'à une progression du nombre de familles françaises expatriées.

\* Les établissements d'enseignement français à l'étranger sont ouverts à la fois aux enfants de nationalité française résidant hors de France (environ 40 % des effectifs) et aux enfants étrangers (environ 60 %). Par le rôle central que ces établissements jouent dans l'encouragement à la mobilité et à l'expatriation, ils sont un moyen privilégié d'accueillir et de former, dans un environnement francophone et international, des jeunes issus de tous les horizons.

## **Le réseau en bref**

\* Plus de 460 établissements implantés dans 130 pays ;

\* 250 000 élèves dont 100 000 Français ;

\* plus de 6 500 personnels titulaires de l'Éducation nationale, expatriés ou résidents ;

\* 20 000 personnels recrutés localement.